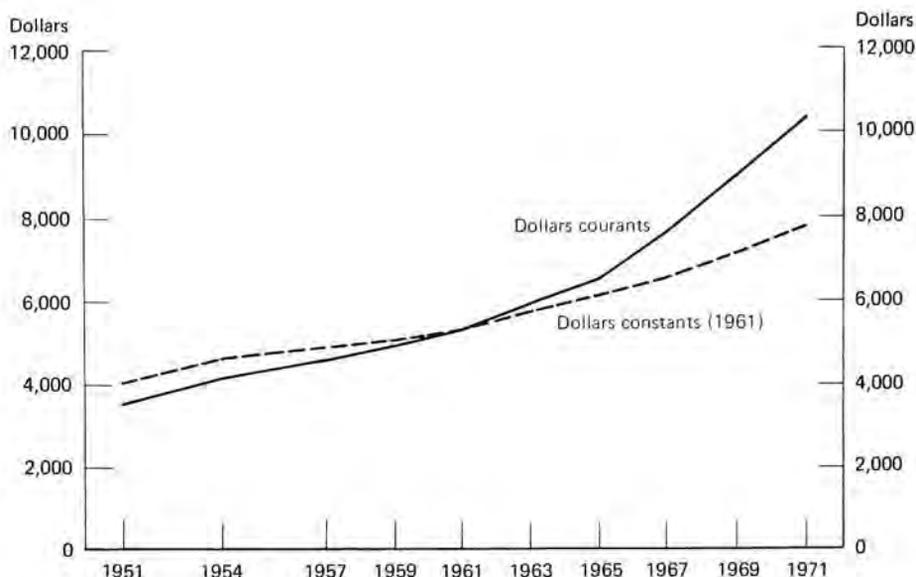


Variation du revenu moyen des familles de 1951 à 1971 en dollars courants et constants (1961)



6.1.1 Concepts de la famille et du revenu

En raison des divers sens et interprétations que des concepts tels que «famille», «personnes seules», et «revenu», peuvent avoir dans différents contextes, ces termes sont définis ici tels qu'ils sont utilisés dans les enquêtes annuelles sur les finances des consommateurs.

Famille. Aux fins de l'enquête, la famille se définit comme un groupe de particuliers apparentés par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et qui partagent une habitation commune. Cette définition, à laquelle on fait souvent correspondre le concept de «famille économique», est un peu plus large que celle qui est employée dans la plupart des études démographiques et dans le recensement, où «la famille» consiste en un couple marié avec ou sans enfants célibataires ou un parent avec enfants célibataires. Selon la définition de l'enquête, tous les membres apparentés d'un ménage, quel que soit leur degré de parenté, constituent une famille. Cette définition diffère également du concept de la famille en tant qu'«unité de dépense» utilisé dans les enquêtes sur les dépenses des familles décrites à la Section 6.2

Personnes seules. La majorité des personnes vivant dans des logements privés sont membres d'une famille et les statistiques sur le revenu présentées ci-après décrivent la situation socio-économique de ces groupes familiaux. Toutefois, en 1971, on estime que 1.7 million de personnes vivaient seules ou étaient chambreurs, pensionnaires ou employés dans des ménages avec lesquels elles n'avaient aucun lien de parenté; ces personnes figurent dans la catégorie des personnes seules et les données sur leurs revenus sont présentées dans la publication intitulée *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (no 13-207 au catalogue).

Revenu. Les estimations de l'enquête portent sur le revenu monétaire de toutes provenances avant le paiement de l'impôt et avant les déductions pour les régimes de pensions, les primes d'assurance, etc. Ce revenu peut se composer des éléments suivants: salaires et traitements des salariés; revenu net provenant d'un emploi autonome (par ex., associés dans une entreprise non constituée en société, personnes exerçant une profession à titre privé et exploitants agricoles);